

# MANDRES / Fair

Bulletin d'info n°16  
Décembre 2018



1918 - 2018



Cérémonie commémorative  
du 11 novembre 2018



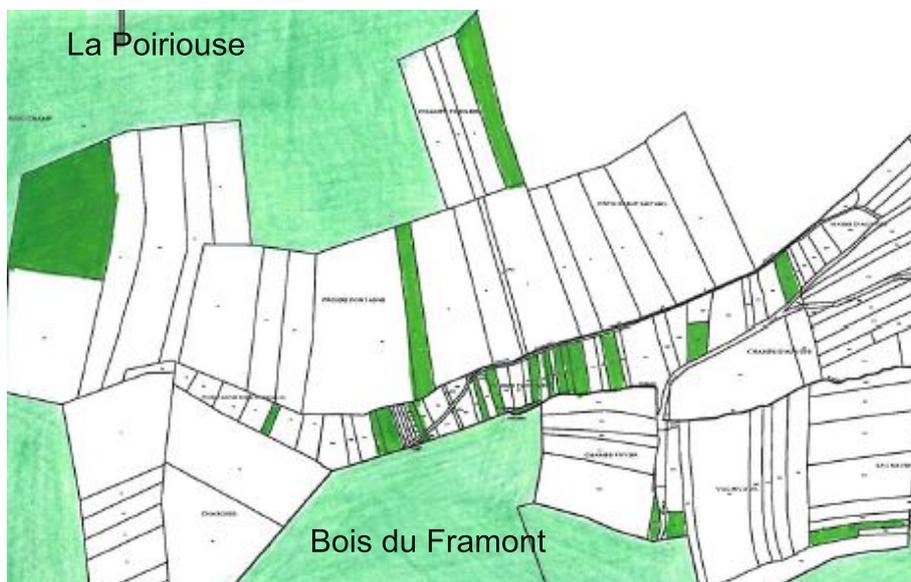
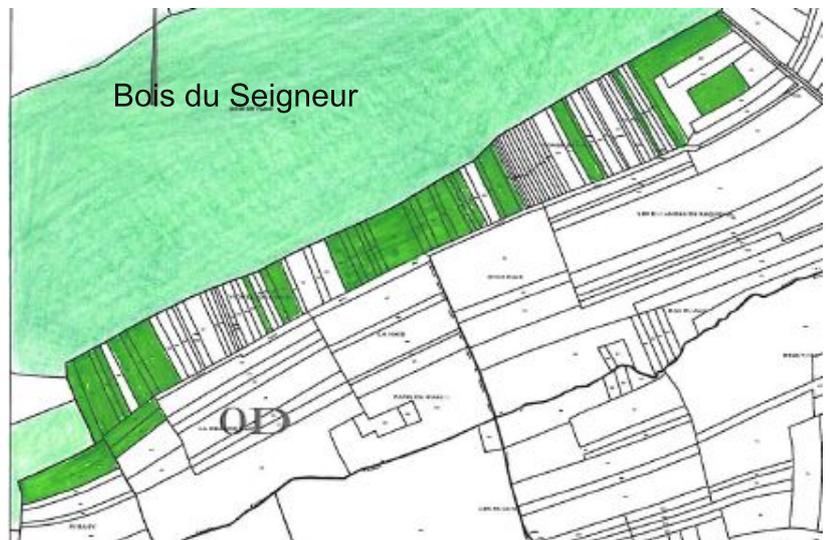
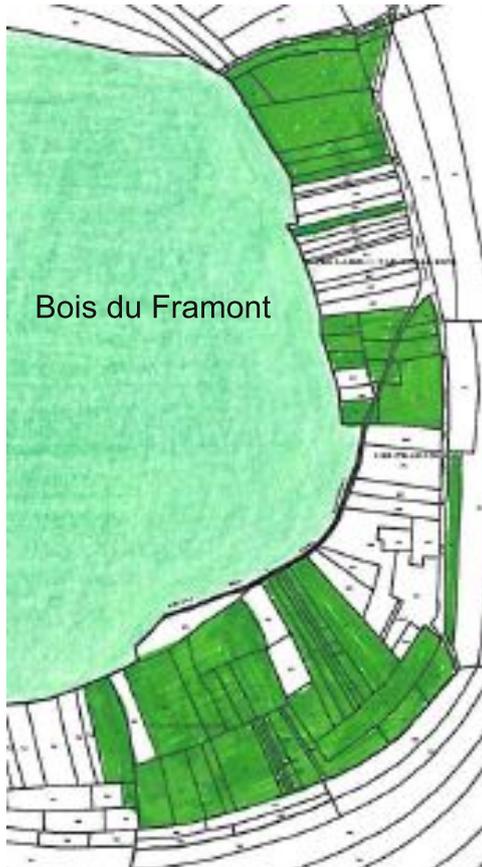
Ce bâtiment a servi d'hôpital militaire de 1915 à 1918.  
48 poilus y sont décédés, 31 sont inhumés dans le carré militaire du cimetière communal.

## ACHAT DE PARCELLES BOISEES

Le pourtour de la forêt communale est bordé de nombreuses petites parcelles qui autrefois étaient cultivées, principalement de la vigne, se sont progressivement trouvées en état d'abandon ou plantées en résineux.

Le conseil municipal a souhaité que la commune fasse l'acquisition des parcelles se trouvant en vente afin de maintenir une gestion durable de ces parcelles en confiant leur gestion à l'ONF.

A ce jour, la commune a fait l'acquisition de 111 parcelles (parcelles en vert foncé) pour une surface de 12ha55a66ca. La forêt communale est en vert clair.



## FRAIS SCOLAIRE

Afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles du RPI du Vair, les quatre communes (Belmont, Dombrot, St-Remimont et Mandres) se répartissent les charges suivant une convention. Pour l'année scolaire 2017-2018 la participation financière de Mandres a été de : 19 459,57 €.

Montant des charges de fonctionnement non réparties : 3 500 €.

Pour le fonctionnement de la garderie périscolaire, après déduction de la subvention de la CAF et la participation des communes de Belmont, Dombrot et St-Remimont, le reste à charge pour la commune (année 2017-2018) de Mandres est de 9 441,75 €.

Pour la distribution de friandises de la Saint-Nicolas aux élèves, organisée par l'association des parents d'élèves, la commune de Mandres a participé à hauteur de 101,50 € (année 2017-2018).

Enfin, pour l'organisation de la sortie en classe de neige des élèves du RPI du Vair, le conseil municipal a répondu favorablement à la demande des enseignantes à savoir 100 € par élève domicilié à Mandres-sur-Vair, soit une participation financière de 2 100 € (année scolaire 2018-2019).

## ANCIEN PRESBYTERE

En 1991, le conseil municipal ne pouvant engager les travaux de rénovation dans l'ancien presbytère, le mit à disposition de Vogelis par bail emphytéotique de 55 ans.

Vogelis créa 5 appartements qui seront à disposition de la commune en 2046.

Les fenêtres viennent d'être remplacées avec volets roulants.

Les volets bois et le couloir de distribution des logements ont été repeints.



# ESPACE PUBLIC MULTI-ACTIVITES

Le conseil municipal a souhaité créer un espace public paysager multi-activités et intergénérationnel afin que tout public de tout âge puisse y pratiquer un sport, un jeu, se détendre et passer un moment agréable en famille, entre amis.



Cet équipement sera à disposition des écoles du RPI du Vair. Les élèves pourront pratiquer : la course, le saut, le basket, volley, foot, badminton...

Réception des travaux prévue mai 2019.



Mlle Anaïs GRAVIER, étudiante à l'ENSAIA de Nancy (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires) réalisera une enquête à la demande de la Mairie, sur la valorisation du passé viticole de Mandres-sur-Vair, du lundi 17 au vendredi 21 décembre entre 9h et 17h.

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Le recensement de la population de notre village aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019. Mme Florine MARLET a été nommée agent recenseur, réservez lui le meilleur accueil. Les informations collectées sont strictement confidentielles et exploitées uniquement par l'INSEE

Cette fois vous pouvez répondre par internet.

## Bloc-Notes

### Mairie de Mandres

☎ : 03.29.08.91.40.  
✉ : [mairie.mandres.sur.vair@orange.fr](mailto:mairie.mandres.sur.vair@orange.fr)  
site : [www.mandressurvair.fr](http://www.mandressurvair.fr)

### Horaires d'ouverture

Lundi de 15h30 à 17h30  
Mercredi de 10h00 à 12h00  
Vendredi de 10h00 à 12h00

### Com-Com Terre d'eau

☎ : 03.29.08.38.39. (secrétariat)

### Syndicat des eaux de Bulgnéville

☎ : 03.29.09.10.89. (secrétariat)  
☎ : 06.72.21.92.74. (dépannage)

## AGENDA

Fermeture de la mairie du 22 décembre 2018 au 3 janvier 2019 inclus.

Réouverture le vendredi 4 janvier 2019.

Le Maire